

GEN 2 TABLEAUX ET CODES

GEN 2.1 SYSTEME DE MESURE, MARQUE D'AERONEFS, JOURS FERIES

1. Unités de mesures

La table d'unités de mesures (Table OACI) utilisée dans les publications d'information aéronautique, dans les NOTAM et les circulaires d'information aéronautique est donnée ci-après :

Dimensions	Table des unités
Distances :	Milles et dixième de mille nautique.
Altitudes, hauteurs, dimensions, sur les aérodromes, petite distances :	Mètres.
Vitesse horizontale :	Noeuds.
Vitesse verticale :	Mètre par seconde.
Vitesse du vent :	Noeuds.
Direction du vent pour l'atterrissage et le décollage :	Degrés (par rapport au nord magnétique).
Direction du vent pour tous autres usages :	Degrés (par rapport au nord vrai).
Altitude et hauteur des nuages :	Mètres.
Visibilité :	Kilomètres ou mètres.
Calage altimétrique :	Hectopascals.
Température :	Degrés centigrades.
Poids :	Tonnes métriques ou kilogrammes.
Temps :	Heures et minutes, le jour de 24 heures commençant à minuit temps UTC.

NOTE : Les services algériens mesurent et chiffrent la direction du vent par rapport au Nord vrai.

2. Système horaire

L'heure UTC est utilisée pour le contrôle, pour les moyens de télécommunications ainsi que dans les documents publiés par le service de l'information aéronautique algérien.

L'heure légale en Algérie est exprimée en UTC + 60 Min.

3. Système de référence géodésique

3.1 Nom/désignation du système de référence

Les coordonnées géographiques adoptées dans toute publication pour indiquer la latitude et la longitude sont celles du système géodésique mondial WGS-84, qui a été retenu comme système normalisé de référence géodésique.

3.2 Zone d'utilisation

La zone d'utilisation des coordonnées géographiques coïncide avec la zone de responsabilité du service de l'information aéronautique et le territoire algérien au-dessus des eaux territoriales compris dans la FIR Alger conformément à l'accord sur la navigation aérienne régional.

3.3 Emploi de l'astérisque (*) pour signaler les coordonnées géographiques dans les publications

Un astérisque (*) servira à signaler les coordonnées transformées en coordonnées WGS-84.

4. Marques de nationalité et d'immatriculation des aéronefs

La marque de nationalité des aéronefs algériens est désignée par le groupe 7T lequel est suivi d'un tiret et de trois lettres indiquant la marque d'immatriculation.

Exemple : 7T-VAA.

5. Jours fériés

Dates	Fêtes	Nombres de Jours
1 ^{er} JANVIER	JOUR DE L'AN	01
(*)	AID EL FITR	02
(*)	AID EL ADHA	02
1 ^{er} MAI	FÊTE DE TRAVAIL	01
(*)	JOUR DE L'AN DE L'HEGIRE	01
05 JUILLET	FETE DE L'INDEPENDANCE	01
(*)	NAISSANCE DU PROPHETE	01
1 ^{er} NOVEMBRE	DECLENCHEMENT DE LA REVOLUTION	01

() Jours basés sur le mois lunaire, les dates de ces fêtes ne peuvent être connues à l'avance.*